



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire réouverte du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 14 juillet 2025 à 19 h 35.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M. Marc Ouellet	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M. Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, est présent à cette séance.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

115-07-25

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance ordinaire du 14 juillet 2025 qui a été ajournée pour tenir la consultation publique portant sur le projet de règlement numéro 301-25 soit réouverte à 19 h 35.

116-07-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025.

RÉPONSE AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune question n'a été laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)

Début : 19 h 35 – 19 h 35

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

117-07-25

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 30 juin 2025 au montant de 121 183.13 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de juin 2025 au montant de 110 060.09 \$.

*Les documents sont en tout temps disponibles sur demande pour consultation.

118-07-25

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT NUMÉRO 300-25

Monsieur Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, dépose le certificat attestant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au règlement numéro 300-25 décrétant une dépense et un emprunt de 256 950 \$ pour les travaux de mise aux normes de la piscine municipale.

Le certificat indique que :

- Le nombre de personnes habiles à voter est de 785;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 89;
- Le nombre de demandes reçues est de 0.

Par conséquent, règlement d'emprunt numéro 300-25 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

119-07-25

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 302-25

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 3, M. Marc Ouellet, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il sera présenté pour adoption le Règlement numéro 302-25 décrétant un emprunt pour le prolongement du réseau électrique dans le rang Saint-Georges.

LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

120-07-25

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ULSCN – PROGRAMME CIRCONFLEXE

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Circonflexe – prêt-pour-bouger de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN), visant à soutenir la mise en place ou le maintien d'un service de prêt gratuit d'équipements favorisant l'activité physique, le sport, le plein air ou le loisir actif, accessible à l'ensemble de la population;

QUE madame Isabelle Genois, directrice des loisirs et du développement, soit désignée comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité pour tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE

121-07-25

OCTROI DE MANDAT À PONT-ROUGE ASPHALTE ET EMBELLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne souhaite procéder à l'enlèvement d'une bouche d'égout pluvial, d'une chaîne de ciment et au pavage d'une portion de l'entrée ouest du centre communautaire, pour une superficie d'environ 952 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT la soumission déposée par l'entreprise Pont-Rouge Asphalte et Embellissement, datée du 4 juillet 2025, pour un montant total de 12 634,32 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires sont disponibles dans le cadre de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ
M. Jean-François Paquet exprime sa dissidence.

1. D'octroyer le mandat à l'entreprise Pont-Rouge Asphalte et Embellissement pour la réalisation des travaux décrits dans la soumission du 4 juillet 2025;
2. D'autoriser le paiement de la somme de 12 634,32 \$ à même les fonds disponibles dans le cadre de la TECQ;
3. D'autoriser le directeur général, M. Stéphane Genois, à signer tout document requis pour la réalisation de ces travaux.

SERVICE INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE

122-07-25

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #25-148 DE LA RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE (REPMI)

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie (REPMI) à la responsabilité de la sécurité incendie pour toutes ses municipalités membres;

ATTENDU QUE les dépenses prévues concernent l'achat d'équipements;

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie portneuvoise de protection incendie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil municipal au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le directeur général de la REPMI et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

ATTENDU QUE cette procédure réfère à l'article 607 du *Code Municipal* ou 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1. Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;
2. Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne approuve le règlement d'emprunt numéro 25-148 de 747 337.50 \$ adopté par la REPI le 25 février 2025.

URBANISME

123-07-25

APPROBATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN URBANISME

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne agit à titre d'organisme responsable du projet d'entente intermunicipale relative à la fourniture de ressources en urbanisme à la Municipalité de Saint-Alban;

ATTENDU QUE cette entente prévoit la fourniture de services professionnels en urbanisme et en environnement, ainsi que la répartition des coûts entre les municipalités participantes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne accepte de coordonner le projet et d'en assurer la gestion administrative et financière;

ATTENDU QUE cette résolution vise à permettre le dépôt d'une demande de financement au Fonds régions et ruralité (FRR), conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement;

DE CONFIRMER la participation financière de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne selon les modalités prévues à l'entente;

D'AUTORISER Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document relatif à cette entente et à soumettre toute demande ou pièce justificative nécessaire dans le cadre de la gestion du projet ou d'une demande de subvention.

124-07-25

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-25

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 16 juin 2025 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le second projet de *Règlement numéro 301-25 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'autoriser les tours de*

télécommunication à l'intérieur de la zone P-1 et de revoir les dispositions applicables aux tours de télécommunication.

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

Aucun ajout n'a été fait à la séance du 14 juillet 2025.

CORRESPONDANCE

Aucun point de correspondance n'a été reçu.

POINTS D'INFORMATIONS

- **Comité de la voirie et des travaux publics**
M. Jean-François Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs**
M. Simon Trépanier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de suivi de la politique de la famille et des aînés**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations.**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

*Temps alloué : 30 minutes
Début : 19 h 49 / Fin : 19 h 50*

Une personne s'est prévaluée de son droit à ce moment :

- M. Marc Darveau, vice-président de la Fadoq.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

125-07-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 50 par M. Jean-François Paquet.



Raymond Francoeur
Maire



Stéphane Genois
Directeur général, greffier-trésorier

